ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Dimanche 6 janvier 1901 (7 Nivôse An 109 de la République), ce jour de l'année, 15e jour de l'hiver, 15e jour de la lune.
Lever du Soleil à 7 h. 55 : coucher à 4 h. 17.
Lever de la lune à 8 h. 23 matin; coucher à 6 h. 28 soir.
Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 1 minute sur hier.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 5 janvier :
Baromètre à 2 heures du soir : 770 m/m. (beau). Hausse depuis la veille: 1 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 6° au-dessous ; à 2 heures de l'après midi : 1° au-dessous.
Etat du ciel : Clair.
Direction et force du vent : Est-Sud-Est, faible.
Temps probable pour dimanche : Beau.

Lire à la 2e page :

Une rixe sanglante à Roubaix ; nouveaux détails.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2me exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3,930,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

DES CRIMINELS !

Un de nos collaborateurs signale plus haut, d'après les aveux des journaux cléricaux, l'attitude criminelle des marchands de charbon de Roubaix, qui spéculent sur la misère et condamnent les enfants, les femmes et les vieillards à souffrir du froid.

Ces honteux agioteurs appartiennent, est-il besoin de le dire ? au monde le mieux pensant : ils sont religieux, patriotes et anti-socialistes.

Ils sont sans pitié pour un pauvre qui vole un pain et votent à tour de bras pour M. Eugène Motte.

G. L.

Un prétendu vol à la Mairie. — Avant-hier, plusieurs journaux ont annoncé qu'une tentative de vol avec effraction avait été commise à la Mairie. On avait, disaient nos confrères, tenté de forcer la serrure de la porte du cabinet de M. Bellon, inspecteur du travail.

De l'enquête ouverte par M. Marion, commissaire central, il résulte qu'il n'y a eu aucune tentative de vol.

Le serrurier qui a expertisé la serrure a déclaré que le canon de la serrure était usé, et, en y introduisant la clef pour faire jouer le pène, le grand ressort n'a pas fonctionné et a cassé.

Tout se réduit donc à une mise hors de service d'une serrure qui, du reste, a été remplacée de suite.

Voleurs de la rue. — Hier après-midi, vers 2 heures, François Vanhoorne, porteur de pain de la « Paix, » avait laissé sa voiture de pain sans surveillance, pour livrer du pain dans une maison du boulevard de Strasbourg.

Trois individus, connus pour des fraudeurs, habitant le quartier du Pile, âgés de 18, 17 et 15 ans, en ont profité pour enlever six pains et fuir, leur larcin accompli.

Plainte a été déposée au commissariat du 1er arrondissement où une enquête a été ouverte.

Fausse monnaie. — De fausses pièces de 2 fr. à l'effigie de la « Semeuse » circulent en ville. Que nos lecteurs y fassent attention.

Avis aux métallurgistes de Roubaix et environs. — L'« Union Ouvrière de la métallurgie de Roubaix et environs », dans sa réunion du 18 décembre 1900, a décidé de faire savoir aux métallurgistes anciens syndiqués qu'une amnistie avait été adoptée et invite tous les anciens membres ainsi que les nouveaux à se grouper au dit syndicat et de s'adresser aux adresses suivantes où des feuilles d'adhésions seront mises à leur disposition :

Le dimanche, de 11 heures du matin à 1 h. du soir, en son local, 45, rue du Chemin de Fer.

Dans la semaine : 29, rue Chapelle-Carreté, rue Cuesnoy. — 58, rue du Moulin, chez Boucherie. — 1, rue du Pavreuil, chez Vandeputte. — 64, rue du Petit-Boutique, dite rue Wasquehal (Croix), chez Clément Clarisse. — Place de Croix, en face de la mairie, chez Forter Louis.

Ils seront tous convoqués à une réunion pour la réorganisation, audit local, 45, rue du Chemin de Fer, Roubaix.

Voleuse de fil de coton. — M. Montavon Camille, âgé de 32 ans, retordeur, demeurant rue de l'Alouette, 33, constatait journellement dans ses ateliers la disparition d'un ou deux kilos de coton filé.

Il ne savait qui soupçonner quand, vendredi après-midi, il apprit que c'était une de ses ouvrières, Marie Vandesteene, âgée de 28 ans, demeurant rue de Soubise, 25, qui, à chacune de ses sorties de l'atelier, cachait dans son corsage quelques écheveaux de coton.

Il déposa une plainte contre cette fille, et une perquisition faite à son domicile amena la découverte d'écheveaux et de bobines volés.

La fille Vandesteene a été mise en état d'arrestation et conduite, hier, à Lille.

Vol de tissus. — Vendredi soir, vers six heures et demie, un malfaiteur resté inconnu a volé, sur la voiture de M. Charles Gay, messager à Mons-en-Barœul, route de Roubaix, en stationnement rue Nain, en face de l'établissement César Pollet, deux coupons de tissu mesurant 1 m.50 et 2 m.40.

Plainte a été déposée au commissariat du 1er arrondissement.

Les rentes des travailleurs. — Le 4 janvier, un accident est survenu chez G. W. Richardon et Cie.

Le nommé Verdonck Joseph, cocher, âgé de 31 ans, demeurant rue de la Potennerie, cour Lefebvre, 1, a reçu un coup de pied de cheval lui contusionnant la cuisse gauche.

Le docteur Godefroy a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

Libre-Pensée « Ni Dieu ni Maître ». — Aujourd'hui dimanche, à cinq heures du soir, au siège de la société de la Libre Pensée, rue de l'Alma, 1re fête familiale et distribution de jouets aux enfants des membres de la Société.

Nous apprenons avec plaisir que le citoyen Henri Carrette a reçu l'adhésion du citoyen Arrent, homme de lettres, ancien prêtre, pour une conférence publique et contradictoire dans le courant du mois.

Combats de Coqs. — La société les « Joyeux Coqueleurs », établie chez M. Henri Dubeuf, au Pigeon Bleu, rue de Beaumont, a l'honneur de rappeler à MM. les amateurs qu'elle jouera dans son parc aujourd'hui, à 5 h. 1/2 précises, l'attaque de la grosse partie engagée contre M. Doutreligne, de Croix, 1 vieux et 2 poulets.

— M. Jules Danneels informe les amateurs qu'il se jouera chez lui, à l'Abondance, aujourd'hui dimanche, une belle partie de coqs.

Attaque d'un 3 de 5 pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs ; la société de l'Abondance contre Savary de la rue du Tilleul.

Mise au parc à midi.

Chronique colombophile. — Aujourd'hui 6 janvier aura lieu, chez M. J. Degrave, une brillante exposition de pigeons voyageurs.

On y verra les meilleurs sujets de M. Gustave Bayart, marchand de pipes, rue de l'Epeule. Cet amateur est très renommé dans la région.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand-Théâtre. — Mercredi 9 février, à 8 heures, entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Dernière représentation de FAUST, grand opéra en cinq actes, de Ch. Gounod ;
Deux grands ballets ;
Pour la distribution, voir les affiches.

Théâtre de Roubaix (situé rues Archimède et Richard-Lenoir).— Direction : Louis Couvreur. — Bureau à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 heures. — Dimanche 6 janvier 1901, spectacle extraordinaire.

LA TOUR DE NESLE, drame en 5 actes et 9 tableaux de M. Alexandre Dumas.

LE PARADIS, comédie-bouffe en 3 actes par MM. Maurice Hennequin, Paul Bilhaut et Albert Barré.

LA MASCOTTE, opéra-comique en 3 actes de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran.

Ordre du spectacle : La Tour de Nesle. — Le Paradis. — La Mascotte.

Prix des places : Loges de face et 1res publiques, 3 fr. — Loges de côté, 2 fr. 50. — Stalles, 2 fr. — Parquets, 1 fr. 25. — Secondes galeries, 1 fr. — Parterre, 0,50.

PLACES GRATUITES. — Les cartes numérotées 801 à 900 délivrées par la Mairie de Roubaix pour assister gratuitement à une représentation au Grand-Théâtre (boulevard Gambetta) sont valables pour le mercredi 9 janvier courant.

Celles portant les numéros 1301 à 1400 pour le Théâtre de Roubaix (rue Archimède) sont valables pour le jeudi 10 janvier courant.

AVIS IMPORTANT

La Compagnie du Gaz a l'honneur de rappeler aux abonnés dont les compteurs sont exposés à la gelée, de les envelopper avec soin, d'une couverture calorifuge ; ils éviteront ainsi bien des ennuis et des accidents.

Ceux qui ont des moteurs, également exposés, doivent prendre, chaque jour, la précaution de vider l'enveloppe du cylindre.

Les avantages de LA NOUVELLE MAISON et la loyauté de ses opérations ont rendu et continuent à rendre de services qui ont été appréciés dans tous les classes de la société. Son organisation particulière permet de vendre tous les articles aux mêmes prix qu'au comptant.

Pour les conditions voir aux annonces.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

Assemblée générale

La section roubaisienne se réunira en assemblée générale mercredi prochain, 9 janvier, à 8 heures 1/2 du soir, au local « La Paix. »

Ordre du jour très important.

Comité exécutif

Le Comité exécutif se réunira mardi soir, à 8 heures 1/2, au local « La Paix ».

Aux Secrétaires de Groupes

Les secrétaires sont informés que des cartes du Parti pour 1901 sont à leur disposition, au bureau du Comité exécutif, à « La Paix ».

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 5 Janvier 1901

NAISSANCES. — Louis Brochart, rue de Tourcoing, 129. — Léa Pillhart, rue Rocroi, 17. — Joseph Lejeune, rue Degrême, cour Barenne, 1. — Robert Horive, rue de Tourcoing, cour Duriaux Raux, 2. — Marcel Lamberti, rue St-Maurice, cour Desclusse, 5. — Céline Vancoillie, rue Vauquelin, 99. — Henri Vandemeulebrouck, rue St-Amand, 47.

DÉCÈS. — Mélanie Dehlleck, 73 ans, rue Wagram, cour Masselis, 12. — Gustave Baillin, 44 ans, boulevard d'Armentières, 159. — Pierre Boty, 52 ans, rue Blanchemaille. — Marie Van Brussel, 6 jours, rue Blanchemaille. — Gaston Lingre, 1 jour, rue Blanchemaille. — Charles Vandegejuchte, 43 ans, rue Blanchemaille. — Juliette Delecclase, 72 ans, rue du Vieil-Abreuvoir, 89. — Evrard Poignie, 77 ans, rue St-Jean. — Jules Thille, 10 jours, rue Jacquart, cour Bédin frère, 4. — Charles Wagnon, 68 ans, rue de Lille, 226.

Cadeaux pour fêtes. — Le magasin le plus recommandé pour son énorme choix et ses prix exceptionnels est « A L'OPTOMÈTRE », *18 bis, Grande-Rue, à Roubaix*, maison L. José-Fribourg.

Voir la grande mise en vente de coupes à coupons du Palais des Nouveautés.

Un superbe calendrier est offert aux acheteurs.

TOURCOING

Mise au point. — Un torchon hebdomadaire qui se dit républicain, *critique* chaque semaine les articles et les rédacteurs des journaux dont le républicanisme ne peut être suspecté.

La *diffamation* chez lui ne connaît point de bornes, il ne sait qu'imaginer pour obtenir une polémique qui lui permettrait de faire prendre au sérieux ses élucubrations tout en faisant vendre avantageusement son canard.

Qu'il sache bien que ses appréciations n'intéressent personne et que nous ne tomberons pas dans son filet.

Maurice LESUR.

L'agression de la rue Bradfort. — Un géomètre délégué par le parquet, est descendu hier à Tourcoing, pour relever le plan topographique des lieux de l'agression dont a été victime M. Salens, concierge de la maison Alphonse Pollet, fabricant, rue de Bradfort, par les nommés Godefroy, Demoor et Dehaere arrêtés depuis quelques temps.

Les inculpés passeront aux assises de Douai en février.

Gratification. — A l'occasion de la nouvelle année, l'administration des douanes voulant reconnaître les services rendus par les agents de police Vandenbroucke et Hospied dans l'arrestation d'une fraudeuse, a alloué à chacun de ces agents une gratification de 50 francs.

La fraude. — Les douaniers de service au poste du Risquons-Tout, ont arrêté le nommé Verrer Adolphe, âgé de 33 ans, charbonnier, demeurant à Tourcoing, qui était porteur de 5 kilos d'allumettes de contrebande.

Le fraudeur a été remis entre les mains des gendarmes pour être conduit à la prison de Lille.

Théâtre de Tourcoing, direction Alexandre. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir à 7 heures que sera donnée l'importante représentation du MAÎTRE DE FORGES, la pièce si populaire de Georges Ohnet. De très nombreuses places déjà prises d'avance prouvent l'accueil chaleureux que le public compte faire à cette représentation.

Tournée Baret. — Dimanche 13 janvier courant, à 3 h. 1/2, la tournée Baret donnera en la salle des fêtes de la place Levoyrier, la pièce de Bréaux : LA ROBE ROUGE, avec le concours de Mme Tessandier, de l'Odéon.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 5 Janvier 1901

NAISSANCES. — Wastyn Yvonne, rue Auber, 150. — Vandenne Robert, rue Diesvaux, 38.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Cessement Emile, tisserand à Wattrelos et Follet Silvie, marchande, rue des 3 Pierres, 123. — Forest J.-B., boulanger, à Linselles, et Dervaux Adèle, repasseuse, rue Destin, 50. — Lubrez Théophile, sans profession, à Leulinghem, et Warlop Emma, sans profession, rue Luxembourg. — Wastyn Louis, rattacheur, rue de Nancy, et Beuscart Céline, doublieuse à la Mulière.

DÉCÈS. — Levengle Narcisse, 78 ans, rue d'Havré, 3. — Provoyeur Jean, 50 ans, rue des Fleurs, 225. — Wagnon Louis, 80 ans, rue du Cluquet, 36. — Billiet Charles, 78 ans, rue de Gand, 700. — Degreve Jacques, 35 ans, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Accidents du travail. — Il s'en est produit deux aux Ateliers du Nord :

1° Henriet Jules, burineur, 26 ans, Grande-Rue, n° 226, s'est donné un fort coup de marteau sur la main gauche ;

2° Billet Alfred, également burineur, 37 ans, rue Holden-Crottiers, a reçu une paille d'acier qui lui a endommagé la cornée de l'œil gauche.

Tous deux ont reçu les soins du docteur Jénart.

Soirée intéressante. — Aujourd'hui, au patronage Pie IX, a lieu une causerie intime sur le patriotisme, au point de vue français et au point de vue germanique, par le distingué frère Von Choucroutmann, ex-candidat à l'aumônerie impériale de Berlin, et en ce moment l'hôte des vertueux soutiens de l'U. S. et P.

Pour donner du montant à la fête, les six réactionnaires du Créchet (trois voix de majorité) ont reçu l'ordre de monseigneur de Saucissonopolis d'honorer la cérémonie par une tonne qu'ils s'efforceront de rendre la plus édifiante possible — monseigneur n'avait pas besoin de craindre le confrère que diable...

Aussitôt que le frère Choucroutmann aura piqué son *trius*, l'assistance entonnera le chant : Sauvez Rome et la France ! Après quoi on lira un télégramme de bénédiction envoyé par un monseigneur italien qui s'appelle *quelque chose comme L'Garang-Sale...* puis la fête continuera, tout le nègre de Mac-Mahon ! Zim ! Boum ! Boum ! en avant la musique !!

Soirée chantante. — C'est aujourd'hui qu'aura lieu la grande soirée chantante chez le citoyen De Bœir Jean, rue Carnot, 8.

A la suite de cette soirée, grande tombola gratuite à titre d'étrennes.

Groupe Emancipation. — Réunion mardi 8 janvier 1901, à 8 h. 1/2 du soir, chez Debuyne Alfred, rue des Ogiers, près de l'Hospice.

Ordre du jour : Rapport de la commission ; distribution des nouvelles cartes.

WATTRELOS. — Les Conscrits. — Les listes de conscrits seront affichées à la mairie aujourd'hui dimanche.

Jusqu'à ce jour, 174 conscrits : 90 pour le canton Nord, 84 pour le canton Est.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Tentative de vol. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des individus restés inconnus se sont introduits dans l'atelier de marbrerie de M. Sauvage.

Vers minuit 1/2 un voisin, M. Dumont, réveillé par le bruit des malfaiteurs s'est mis à sa fenêtre et a remarqué un homme qui prenait la fuite.

Une enquête est ouverte.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 208, rue des Arts, Roubaix.

LE NORD

LILLE

LA DÉFENSE RÉPUBLICAINE dans le Nord

L'*Echo du Nord* nous a annoncé hier triomphalement que le préfet du Nord venait de réélire membre de la commission administrative des Hospices de Lille, le célèbre M. Danchin, avocat clérical, conseiller général élu de la *Dépêche* et de la *Croix*.

Voilà comment M. Vincent comprend, dans le Nord, son devoir de représentant du ministère de défense républicaine.

M. Waldeck-Rousseau prononce à Toulouse de fulgurants discours contre le péril congréganiste, et M. Vincent prodigue sa confiance aux hommes des congrégations dans le département qu'il administre !

M. Danchin a voté pour le crédit des aumôniers des Hospices ; M. Danchin a voté pour que l'aile droite de la Charité fût laissée à la Faculté catholique de médecine ; M. Danchin s'oppose à toute laïcisation des hôpitaux ; M. Danchin veut livrer aux congréganistes le nouvel Hospice des Incurables.

Peu importe à M. Vincent !

M. Barrois l'a menacé de sa grande colère s'il ne réélisait pas M. Danchin ; et pour se ménager les Barrois et les Motte qui votent constamment contre le ministère, M. Vincent trahit le gouvernement qu'il devrait servir et réélit M. Danchin.

Il est vrai que, pour atténuer sa félonie, M. Vincent a trouvé le truc de demander à M. Macquart sa démission d'administrateur des Hospices et de le remplacer par M. de Lapersonne. Il donne ainsi à la réaction un gage sérieux en la personne de M. Danchin, en même temps qu'il paraît fournir une garantie aux républicains par le choix d'un professeur de la Faculté de l'Etat.

Nous ne savons quelle attitude aura M. de Lapersonne dans l'administration des hospices. Nous le jugerons à l'œuvre.

Mais nous savons quelle attitude y a eue M. Danchin. Nous savons qu'il n'y a ménagé ni sa haine bilieuse contre les pauvres administrés des hospices, ni sa reconnaissance hystérique pour les ensoutanés qui ont assuré son élection.

En le réélisant, M. Vincent a sans doute satisfait la *Croix* et l'*Echo*, mais il a trahi l'esprit laïque et républicain.

M. Waldeck-Rousseau est joliment servi par ses préfets !

Limonadiers et Consommateurs

Les limonadiers et les consommateurs sont bien près d'en venir aux mains.

C'est la faute à la réforme des boissons !

Est-elle vraiment si coupable que cela, cette réforme ? Ne seraient-ce pas plutôt MM. les limonadiers qui, trop nerveux, en ont exagéré les conséquences ?

Voyons un peu...

La parole d'abord

Aux consommateurs !

— Vous voulez-vous vous convaincre que les limonadiers se moquent désagréablement de nous ? Suivez-moi !

Ainsi me hurla aux oreilles, hier matin, sur la place de la Gare, un docteur de mes amis, membre militant et zélé de la Ligue anti-alcoolique, — car mon interlocuteur était tellement irrité qu'il ne parlait plus « humainement ».

Il m'entraîna dans un café. C'était l'heure de l'apéritif :

— Garçon ! Deux bavyls à l'eau, et le docteur d'une voix de tonnerre.

— Voilà, monsieur.

— Combien ?

— Quatre-vingts centimes.

— Comment quatre-vingts centimes ?

— Oui, Monsieur ; depuis la réforme des boissons, il y a augmentation de dix centimes au verre.

Et le docteur avança quatre-vingts centimes, puis se tournant vers moi, triomphant et toujours furieux, il s'écria :

— Eh bien, que vous disais-je !

J'appelai alors le patron de l'établissement et j'appris que toutes les consommations seraient dorénavant augmentées de deux sous chez lui et chez ses confrères.

— Mais, hasardai-je, l'augmentation me semble disproportionnée avec la majoration des droits sur les boissons non hygiéniques ?

— Ah ! Monsieur ne dites pas cela. La nouvelle loi nous ruine !

Et l'*honorable* limonadier fit mine d'essuyer une larme cependant que le docteur grinçait des dents comme une hyène empêchée de se jeter sur la proie convoitée.

— *Sortons*, me dit mon ami, en me tirant le bras. Je vais vous montrer un autre phénomène.

Et il me conduisit, gesticulant et criant toujours, dans un autre établissement qui avoisine, celui-là, le grand théâtre.

— Garçon ! deux bavyls.

— Voilà, Monsieur.

— Combien ?

— Soixante-dix centimes !

— Comment soixante-dix centimes ? Hier, c'était douze sous !

— Oui, mais monsieur ignore sans doute la nouvelle loi qui nous oblige à augmenter d'un sou le verre de bavyl !!!

Je partis d'un éclat de rire et le docteur frappa sur la table de si *violents* coups de poing que je sortis pour n'être pas mêlé à un scandale *que je redoutais*, étant donnée la surexcitation toute morale de mon brave ami.

Le docteur me rejoignit aussitôt, d'ailleurs, et retrouvant au grand air son ton *bon enfant*, il s'exprima ainsi :

— Le Parlement a voté une loi, *non* pas parfaite, je vous l'accorde, mais *bonne* en ce sens qu'elle acclimatera chez nous le vin dont les propriétés hygiéniques sont hors de contestes, qu'elle développera la consommation de la bière et, dans un temps malheureusement éloigné encore, diminuera notablement la consommation de l'alcool. Mais je trouve scandaleux que certains limonadiers s'arment de cette loi pour augmenter les profits déjà plus que raisonnables qu'ils réalisent sur les consommateurs.

Si MM. les limonadiers sont intéressants, est-ce que MM. les consommateurs ne le sont pas ? Pourquoi donc ne dédoncez-vous pas aux consommateurs le trafic qui est en train de se mijoter sur leur bourse ? Car, il ne faut pas vous le dissimuler, les produits alcooliques sont majorés scandaleusement, comme vous l'avez vu, mais les produits hygiéniques le sont aussi. Le vin est dégrevé, la bière est dégrevée, mais le vin et la bière sont vendus au détail le même prix qu'avant le 1er janvier. Vous pouvez en faire l'expérience.

— Non, merci, je vous crois sur parole.

— Dites-moi donc alors pourquoi MM. les limonadiers — je ne parle que des gros, les petits ne changeront rien à leur manière de faire — mènent si grand tapage contre la nouvelle loi, si ce n'est pour jeter de la poudre aux yeux de leurs clients.

Tenez, voici un petit tableau que j'ai préparé avec soin. Il vous indiquera approximativement la

Majoration réelle de l'alcool

Et l'honnête Esculape me remit une carte que je reproduis fidèlement. Elle donne l'augmentation, par litre, à la sortie de l'entrepôt, des vins alcoolisés, liqueurs, spiritueux, apéritifs et cognacs.

Ce tableau est fort suggestif, on va le voir :

Payeront, en plus, par litre	
Les vins alcoolisés (Banyuls, Dubonnet, Malaga, Madère, etc...)	0.15
Les liqueurs (cassis, menthe, curaçao, anisette, etc.)	0.20
Les amers (Picon, Druez, etc.)	0.25
L'eau-de-vie à 45	0.30
Le genièvre, le cognac à 48°	0.34
Le Wambrechies	0.32
L'absinthe de	0.40 à 0.45
L'alcool à 90°	0.58
etc., etc...	

La majoration au verre

— Vous avez lu ? reprit le docteur. Eh bien, maintenant je vais vous mettre à même de juger des « petits profits » que MM. les limonadiers tirproient de la loi, contre laquelle ils s'insurgent et la presse et l'opinion publique n'y mettent bon ordre.

On augmente le verre de banuyls à l'eau (le précise) de dix centimes. Or, dans un litre il y a environ quinze fois la contenance d'un verre. C'est donc une augmentation de *un franc cinquante au litre* pour un impôt de trois sous ; — bénéfice net : *vingt sept sous !*

Appliquez le même raisonnement à toutes les autres consommations, remarquez qu'on va jusqu'à augmenter le lait, qu'on se garde bien de diminuer la bière et le vin et vous avouerez, avec moi, que Messieurs les limonadiers sont bien en train de se payer la poire de Messieurs les consommateurs.

Mais je parie que vous ne direz pas cela dans votre journal ?

— Et pourquoi donc, docteur ?

— Parce que MM. les limonadiers sont les grands maîtres de la République. Les lois ne sont faites que pour eux, et un journaliste de parti comme vous n'oserait pas mettre les pieds dans leur plat.

— Attendez donc ! Vous verrez bien...

— J'attends. Au revoir.

... Et toujours bougonnant, le docteur sauta dans le car il sans faire arrêter.

Sa conversation est bien trop intéressante pour être passée sous silence. S'il s'est trompé dans ses évaluations, aux limonadiers de nous le dire.

Emile RAYMOND.

NOMINATION UNIVERSITAIRE

M. Doutremer, agrégé des lettres, ancien maître de conférences à la Faculté des lettres de Lille, est nommé professeur de troisième au lycée Louis-le-Grand.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

La commission départementale se réunira le mercredi 9 courant à 2 heures 1/2 de l'après-midi.

ADMINISTRATION DES HOSPICES

M. le préfet du Nord a nommé membres du Conseil d'administration des Hospices de Lille :

M. Fernand Danchin, avocat, dont le mandat venait à expiration ;

M. F. de Lapersonne, doyen de la Faculté de médecine, en remplacement de M. Maquart, démissionnaire.

AU FLAIR

— Pourquoi flairez-vous tout le monde ?

— Je cherche ma femme, une blonde, qui se parfume au Congo fin...

— Tous en mettent, gros malin !

Alcide Duveauchel, au savonnier Victor Vaissier

POUR GOUTER LE VIN

Trois maçons occupés à la gare St-Sauveur s'étant laissés tenter par l'odeur que répandait à leur coté un baril de vin de Bordeaux poussés il faut le dire par quelque diable à moins que la soif ne s'en fut mêlée, perforèrent à l'aide d'une vrille ledit fut et en dégustèrent un litre environ.

Pour ce fait, procès-verbal a été dressé à leur charge par M. Roussenac, commissaire de police de 7e arrondissement.

DOUBLE ARRESTATION

Depuis quelque temps, une surveillance active était exercée à la filature Thiriez, car des bassinets en cuivre servant à humecter le coton disparaissaient sans qu'on pût pincer le voleur.

Enfin, hier matin, un surveillant aperçut un ouvrier qui essayait de dissimuler sous ses vêtements un paquet assez volumineux. Il lui demanda des explications. L'ouvrier découvrit alors un grand bac en cuivre qu'il emportait.

Conduit devant M. Jérome, commissaire de police du 6e arrondissement, il avoua bientôt être l'auteur des vols précédemment commis.

C'est un nommé Léon Debuck, 40 ans, journalier, demeurant à Haubourdin.

Pressé de questions, il fit connaître le nom de son receleur, qui lui achetait pour un prix minime les objets volés.

C'est un sieur Eugène Biervacq, 50 ans, marchand de chiffons, demeurant à Loos, chemin des Epinettes.

Ces deux individus ont été mis en état d'arrestation et déférés au parquet.

SAVON PARIS-MÉNAGE

pour le linge et pour les laines

Exiger rigoureusement le TITRE.

AMATEUR DE CHIEN

Le chien est l'ami de l'homme, tout le monde le sait.

C'est aussi l'avis de Philibert Cornu, garçon de café, demeurant rue des Tanneurs, qui désirait posséder un fidèle toutou pour guider ses pas chancelants de sa proche vieillesse. Malheureusement, il a eu le grand tort de ne pas demander l'avis de M. Defosse, gérant de la Brasserie Lilloise, pour lui prendre son chien. Aussi le commissaire du 2e arrondissement a-t-il arrêté le sieur Cornu pour vol.

RENTES DES TRAVAILLEURS

— Le nommé Verscheore Philippe, ouvrier chez M. Wist et Daw, rue d'Esquermes, 48, à Lille a été aujourd'hui 5 janvier à 11 heures du matin, blessé accidentellement aux doigts. Le pouce atteint pourra heureusement être conservé. La durée de l'incapacité de travail est fixée par le Dr Dhaine à un mois.

— A l'Usine de Fives, le nommé Debachy Emile, aide-chaudronnier, âgé de 41 ans, demeurant à Hellemmes, rue Victor-Hugo, cour Jouglet, 2, par suite d'une chute dans l'atelier s'est fait une plaie contuse à l'index de la main droite qui nécessitera un repos de 10 jours.

— Goethals Auguste, âgé de 19 ans occupé au même établissement, demeurant rue du Faubourg de Valenciennes, 40, à Fives a eu la main gauche serrée entre le chariot et le plateau de son tour. M. le docteur Dubois prescrit un repos de 10 jours.

TRENTE-ET-UNIÈME CONDAMNATION A FAIRE

Un casier judiciaire bien garni est sans contredit celui du sieur Narcisse Lemaire, âgé de 44 ans, comptable, sans domicile fixe, arrêté hier pour injonction à un arrêté d'interdiction de séjour.

Cet habitué des prisons n'a pas subi moins de 30 condamnations pour délits, divers vols, coups, escroqueries, etc. Sa dernière condamnation comprenait 8 mois de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

Bains Lillois. — La réouverture des *Bains Lillois* a eu lieu hier samedi 5 janvier.

Incendie. — Vers 1 h. 45, la rue Roland était en émoi par suite d'un incendie qui s'était déclaré dans une des pièces de la maison portant le n° 74 et habitée par M. Jonnard, employé à la Préfecture.

Après quelques efforts, cet incendie fut éteint. Tout se borne à des dégâts insignifiants, quelques planches seules du parquet ayant été brûlées.

CHRONIQUE THÉATRALE

Ce soir, spectacle de gala au Grand-Théâtre, avec le drame célèbre et si populaire LE COURRIER DE LYON et LA JUIVE.

M. Bourdette a engagé pour cette représentation de l'opéra d'Halévy, Mme Villette, forte chanteuse du Grand-Théâtre de Montpellier ; M. Mestre, fort ténor du Grand-Théâtre de Toulouse et M. Talazac, basse noble du Grand-Théâtre de Bordeaux.

Nos concitoyens se feront une fête d'aller applaudir ces artistes qui viennent renforcer notre troupe pour l'interprétation d'une œuvre véritablement inspirée, grandiose et émouvante.

La mise en scène exige elle aussi des sacrifices sérieux. Quand la « Juive » fut représentée pour la première fois, à Paris, la direction de l'Opéra dépensa 150,000 francs pour la mise en scène : jamais on n'avait vu pareil déploiement de costumes historiques, d'armures et de joyaux.

Nous avons signalé la richesse des décors et des costumes, lors de la première représentation de la *Juive* sur notre scène, il y a quelques semaines.

ARQUET.

* * *

Voici quels seront, sauf empêchements imprévus, les spectacles de la semaine au Grand-Théâtre de Lille.

Lundi 7 janvier. — « L'Assommoir », drame de W. Bernach et F. Zola ; « La Fille du Régiment avec Mme Mikaëlly et Lefort, MM. Mikaëlly, Berton et Tapie.

Mardi 8 janvier. — « L'Africaine », avec Mme Villette-Payrand et Mikaëlly et MM. Mestre et Talazac.

Jeudi 10 janvier. — Première représentation de « Le pays qui parle », opérette lécrique, musique d'Audran.

Nous ferons connaître en temps utile le programme du vendredi.

Un de nos confrères de la presse artistique a annoncé que M. Bourdette — qui demeure, bien entendu, à la direction de notre scène municipale — s'occupait de la composition de sa troupe pour la saison 1901-1902.

Notre excellent collaborateur Parquet nous pardonnera d'empiéter sur ses attributions en donnant ici les renseignements que nous avons pu nous procurer sur les engagements et réengagements déjà faits pour cette prochaine saison.

A la grande satisfaction de tous, nous applaudirons encore Mme et M. Mikaëlly, que de nombreux directeurs sollicitaient.

Nous resterons également Mmes Lefort, Dasvéda, Bertnier, MM. Ramieux, Darman, Tillet, Fertinel, Tapie. D'autres réengagements sont possibles et peut-être même déjà effectués.

Le *quatuor* serait complété par un baryton venant de Genève. L'emploi de première chanteuse d'opérette serait confié à Mme Annie Colot, qui obtient depuis deux ans un éclatant succès à Rouen et qui passe, étant chanteuse experte, comédienne d'esprit et jolie femme, pour une des meilleures divettes de province.

Pour en revenir à la saison actuelle, on répète activement « Louise », dont la première aura probablement lieu le 7 février.

THÉATRES, FÊTES ET CONCERTS

Grand-Théâtre de Lille. — Direction : A. BOURDETTE.

Dimanche 6 Janvier 1901, bureaux à 5 h., rideau à 5 h. 1/2.

Spectacle de gala, avec le concours de Mme Villette, forte chanteuse, grand théâtre de Montpellier ; M. Mestre, fort ténor, grand théâtre de Toulouse ; M. Talazac, basse noble, grand théâtre de Bordeaux. LA JUIVE, grand opéra en 5 actes et LE COURRIER DE LYON, drame en 6 actes.

Places gratuites : 2401 à 2800.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

ESCAUDŒUVRES. — **Arrestation d'un officier de santé.** — Le sieur Eugène Trousson, 39 ans, officier de santé, domicilié à Escaudœuvres (arrondissement de Cambrai), vient d'être arrêté sur un mandat d'amener décerné par M. Gobert, juge d'instruction à Valenciennes.

Eugène Trousson, qui est originaire d'Arras, est inculpé d'escroqueries commises à Marly lez-Valenciennes, où il exerait avant d'habiter Escaudœuvres. Il a été écroué à la prison de Valenciennes.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 5 janvier 1901

Présidence, M. MARTIN, vice-président.

Affaires diverses. — Cela continue à n'être pas brillant ; si ce calme des audiences pouvait au moins être attribué au chômage de tout ce menu fretin de malfaiteurs et de malheureux, personne ne s'en plaindrait, même pas les chroniqueurs judiciaires. Mais nous savons, par expérience, que c'est reculer pour mieux sauter, et nous ne voyons pas sans effroi l'apathie momentanée du parquet de Lille. Cette remarque intéressante faite en passant, donnons le résultat de l'audience de samedi :

Hippolyte Papin, employé de chemin de fer, demeurant à Haubourdin, a le tort d'être jaloux sans motif et de le montrer avec violences à sa femme, née Louise Decoopman, dont le caractère se prête peu aux manifestations brutales de son conjoint. Cela amène des rixes dans le ménage qui comparaît aujourd'hui en correctionnelle pour coups réciproques.

Les deux époux ont été impressionnés par la crainte de la justice et ils se sont réconciliés. Aussi, malgré les efforts des deux avocats, le tribunal a renvoyé les époux Papin des fins de la prévention, mais leur infligeant à chacun que 5 francs d'amende avec le sursis de la loi Bérenger.

— Albert Toupet, receveur de tramway, à Lille, a eu celui de vouloir faire circuler, en le frappant avec la barre de fer qui lui sert à changer les aiguilles le sieur Schoppelynck, cantonneur, qui ne se dérangeait pas assez vite à son gré. Le cocher du tramway l'aida même à coups de fouet, mais le parquet a estimé que deux victimes c'était assez : celle qui a reçu le fouet et les coups de barre de fer, et celle — Albert Toupet — qui a été condamné à 30 fr. d'amende avec sursis pour coups.

— Trente francs d'amende avec sursis également à Jules Guisset, de Croix, pour coups à son voisin, M. Auguste Deasp.

— Edouard Ghesten, de Wambrechies, a fait le fier, dans un cabaret de la commune en exhibant un formidable casse-tête américain : 16 francs d'amende avec sursis pour port d'arme prohibée.

— Pour se venger de Tabandon de son amie, la veuve Delbecque, cabaretière, rue Saint-Sébastien, le sieur Georges Delmortiez est allé lui administrer une correction brutale. Cela lui vaut 2 mois de prison, peine prononcée par défaut.

— 10 jours de prison à Charles Sanders, âgé de 15 ans, mais reconnu comme ayant agi avec discernement, pour vol de deux foulards à l'étalage de la mercerie Darras, à Loos. Le complice de Sanders, Constant Huget, 14 ans, est remis à ses parents.

— Six jours de prison et